

## Port autonome de Douala

# Budget 2025 en diminution

Lors des 122<sup>e</sup> et 123<sup>e</sup> sessions du Conseil d'administration du Port Autonome de Douala (PAD) tenues à Douala les 12 et 13 décembre 2024, un budget de 129,975 milliards FCFA a été adopté pour l'exercice 2025.

P. 9



## Sonara

# Crise énergétique et gestion de la dette : la double peine des camerounais

Malgré les efforts du gouvernement pour apurer la dette de la Société Nationale de Raffinage (SONARA), les prix élevés des carburants à la pompe continuent de peser lourdement sur le quotidien des camerounais.

P. 8



# La Lettre de la BOURSE

Journal de l'Economie et des Marchés de Capitaux

Fondé le 18 Février 2003 - Récépissé N° 023/RDJ/C19/BASC

N° 199 du 19 Décembre 2024 - Prix : Cameroun 400 F.cfa - CEMAC 600 F.cfa

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Salomon Douala Epale

## CADRE PERMANENT DE CONCERTATION DES TRÉSORS PUBLICS

# Le Gabon assure la présidence



Le Trésor gabonais à la tête du cadre Permanent de concertation des Trésors Publics de la CEMAC en 2025.

P. 5

## POLITIQUE ÉCONOMIQUE EN ZONE CEMAC

# Le FMI met les chefs d'Etat au travail

L'Institution de Bretton woods a réussi à attirer l'attention des dirigeants de la sous-région sur la situation réelle de leurs économies, la nécessité d'une politique budgétaire efficace et du respect de la surveillance multilatérale, nécessaires pour l'équilibre macroéconomique et la stabilité financière dans une union économique et monétaire.

Pp. 6-7



## Semaine internationale de l'investisseur Cemac 2024

# Retour sur les fondamentaux



À l'ère de la digitalisation et des opportunités d'investissement diversifiées, il est crucial pour les investisseurs de prendre des décisions éclairées et réfléchies.

P. 3

## Caisses des Dépôts et Consignations

# Débat sur la revision des prérogatives en zone Cemac

Le 9 décembre 2024, les Caisses de dépôts du Gabon et du Cameroun ont récemment refusé de participer à une réunion cruciale de la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) concernant les projets réglementaires qui empiètent sur les prérogatives constitutionnelles des Chefs d'État de la CEMAC. Ce refus met en lumière une lutte de pouvoir entre les institutions financières régionales et les instances étatiques, remettant en question le modèle de gestion du service public des dépôts et consignations.

P. 5



NYEMAN

## Des jeux pédagogiques pour reconnecter parents et enfants

L'éducation ludique pour combler les écarts familiaux

Face à l'élargissement du fossé entre parents et enfants, exacerbée par l'influence croissante des réseaux sociaux et les mauvaises fréquentations, l'association La Perche propose une solution innovante et éducative : la gamme de jeux Nyeman. Conçus pour rétablir un lien intergénérationnel tout en promouvant des valeurs éducatives, ces kits pédagogiques représentent un investissement à fort impact pour l'avenir des jeunes camerounais.

Nyeman, qui signifie "connaissance" en langue bété, ne se limite pas à divertir. La gamme inclut des outils diversifiés pour éveiller la conscience des enfants et adolescents sur des thématiques essentielles



Christiane Oto, Promotrice Nyeman

notamment la gestion environnementale : sensibilisation à l'écologie et aux pratiques durables, pour préparer les jeunes à relever les défis environnementaux du pays ; la prévention routière : grâce à des jeux de cartes interactifs, les enfants apprennent les règles de sécurité essentielles pour réduire les accidents de la route, un fléau au Cameroun ; la santé publique : des modules éducatifs abordent les maladies infectieuses et la drépanocytose, favorisant une meilleure compréhension et prévention de ces problématiques.

L'initiative Nyeman va au-delà de l'éducation. Elle représente une opportunité économique en stimu-

lant l'entrepreneuriat social et en encourageant la production locale de ces jeux. En favorisant l'implication des parents dans des activités pédagogiques, ces outils renforcent la cellule familiale tout en réduisant l'exposition des jeunes aux influences négatives des réseaux sociaux.

Dans un contexte où les jeunes sont de plus en plus vulnérables face aux distractions numériques et influences néfastes, la gamme Nyeman incarne une alternative intelligente et durable. Elle ne se contente pas de renforcer les liens familiaux, mais prépare aussi les enfants à devenir des citoyens informés et responsables. En investissant dans cette initiative, les familles camerounaises posent les bases d'un avenir plus prometteur et résilient.

### CAMEROUN / MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

## Vers la digitalisation de l'imprimerie nationale

Une convention de partenariat est voie d'être conclue entre l'entreprise ivoirienne Impact Palmarès R&D, et le gouvernement du Cameroun pour la modernisation des installations de l'imprimerie nationale.



Le Cameroun se rapproche d'un partenariat stratégique avec l'entreprise ivoirienne Impact Palmarès R&D pour moderniser son imprimerie nationale. Lors d'une récente rencontre entre le ministre de la Communication, René Emmanuel Sadi, et le PDG de l'entreprise, Giresse Tella, les contours de cet accord ont été discutés.

Ce projet inclut la digitalisation des infrastructures, la construction d'une nouvelle unité de production sécurisée, et le renforcement des équipements pour les employés. Cette initiative s'inscrit dans le cadre des grands défis électoraux de 2025 et 2026 et des ambitions de modernisation administrative du Cameroun.

Réorganisée en 2023 sous décret présidentiel, l'imprimerie nationale jouit désormais du monopole sur l'édition des documents administratifs, mais doit surmonter des défis financiers et s'adapter à l'ère numérique.

### LIANT HYDRAULIQUE ROUTIER (LHR)

## Routes en terre plus durables avec l'expertise de CIMAF

L'Ecole nationale des Travaux Publics a abrité du 02 au 06 Novembre 2024, un atelier de formation sur les techniques de traitement des sols, à partir du LHR.

Face à la dégradation rapide des 91 633 km de routes en terre au Cameroun, le gouvernement explore des solutions innovantes pour prolonger leur durée de vie. L'entreprise marocaine CIMAF, spécialisée dans le ciment, a introduit la technique

du Liant Hydraulique Routier (LHR), visant à stabiliser les sols et améliorer la résistance des routes face au trafic et aux intempéries.

L'atelier de formation, tenu à l'Ecole nationale des Travaux publics du 2 au 6 novembre 2024, a permis aux experts marocains de partager leur savoir-faire avec les acteurs camerounais. Cette approche promet des routes en terre plus durables, avec une durée de

vie atteignant 7 ans, tout en réduisant les coûts d'entretien. Un projet pilote a déjà été initié sur le tronçon Eseka-Song-Libot-Sibongo.

Selon le ministre des Travaux publics, Emmanuel Nganou Djoumessi, cette technique transformera les routes de proximité, essentielles pour les échanges locaux, tout en favorisant un meilleur développement économique.

### PROTECTION DES FORÊTS TROPICALES

## Bourses de formation Rainforest Investigations Network (RIN)

La protection des forêts tropicales humides est devenue une urgence mondiale. Le centre Pulitzer voudrait stimuler cette motivation à travers les bourses de formations au bénéfice des médias entre autres.

Le Centre Pulitzer a ouvert les candidatures pour la 5e cohorte de sa bourse Rainforest Investigations Network (RIN), visant à former des journalistes sur les enjeux environnementaux et le changement climatique, en particulier concernant la déforestation dans les forêts



tropicales humides.

Ce programme s'adresse aux journalistes d'investigation, qu'ils soient régionaux ou internationaux, et leur offre une formation complète, un soutien financier et des opportunités de recherche collaborative sur les causes de la déforestation. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 31 décembre 2024. Pour soumettre votre candidature, rendez-vous sur <https://pulitzercenter.submittable.com/submit/308985/rainforest-investigation-network-2025-fellows-hip-application>

### PATRIMOINE IMMATÉRIEL DE L'HUMANITÉ

## 12 traditions africaines reconnues par l'UNESCO en 2024

Le jeudi 05 décembre, l'Organisation des Nations Unies pour la culture, la science et l'éducation (UNESCO), à Asunción au Paraguay, a publié, la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité pour l'année 2024. L'Afrique, représentée par une douzaine de traditions culturelles variées issues de ses différentes régions, accroît un peu plus sa place dans le dialogue interculturel mondial.



L'UNESCO a intégré 12 pratiques culturelles africaines à sa liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité lors de sa réunion annuelle tenue à Asunción, au Paraguay. Parmi elles, l'Attiéké (Côte d'Ivoire), le Kente (Ghana), le culte du Ngondo

(Cameroun), la danse Intore (Rwanda), et le Xeer Ciise, droit coutumier des Somali-Issa (Corne de l'Afrique). D'autres trésors culturels incluent le Balafon (Mali, Burkina Faso, Côte d'Ivoire), la procession équestre Durbar (Nigéria) et

des traditions d'Afrique du Nord, telles que le Henné (16 pays arabes) et les tenues algériennes Gandoura et Melehfa. Ces inscriptions renforcent la visibilité des cultures africaines dans le dialogue interculturel mondial.

### ATHLÉTISME MONDIAL

## Letsile Tebogo, la fusée africaine qui illumine les pistes

Le 8 août, alors que le monde entier attend aux 200 m un duel entre les américains Lyles et Bednarek, Letsile fait une course exceptionnelle avec un temps de 19"46. Il devient alors le 1er champion olympique africain à décrocher l'Or dans cette discipline. Ce temps fait aussi de lui le 5e meilleur performeur de tous les temps, derrière des légendes comme Usain Bolt et Michael Johnson.



À 21 ans, Letsile Tebogo, champion olympique du 200 m aux Jeux de Paris 2024, incarne le renouveau de l'athlétisme africain. Originaire de Kanye, au Botswana, Tebogo est devenu le premier Africain à décrocher l'or sur cette distance, signant un temps exceptionnel de 19"46, le plaçant parmi

les meilleurs performeurs de l'histoire. Il a également offert une médaille d'argent au Botswana lors du relais 4x400 m.

Couronné Athlète de l'année 2024 par World Athletics, Tebogo allie talent, détermination et résilience, surmontant des épreuves personnelles, comme le décès de sa

mère. Son parcours, marqué par un soutien familial et technique solide, reflète son ambition : faire rayonner l'Afrique dans l'athlétisme mondial.

## SEMAINE INTERNATIONALE DE L'INVESTISSEUR CEMAC 2024

## Retour sur les fondamentaux

À l'ère de la digitalisation et des opportunités d'investissement diversifiées, il est crucial pour les investisseurs de prendre des décisions éclairées et réfléchies.

La Commission de surveillance du marché financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF), à travers la semaine internationale de l'investisseur Cemac 2024 (SIIC24) qui s'est déroulée du 18 au 22 novembre 2024 simultanément à Yaoundé-Brazzaville-Bangui, met en avant des principes fondamentaux qui guident les investisseurs intelligents. De la compréhension des outils numériques à la vigilance contre les arnaques, en passant par l'investissement durable, chaque investisseur doit acquérir les compétences nécessaires pour naviguer efficacement dans un paysage financier de plus en plus complexe.

Dans un contexte technologique en évolution, au cours du SIIC24, les experts ont souligné le rôle crucial de la prudence et de l'information dans les prises de décisions d'investissement.

Notre rédaction énumère les points clés de la semaine internationale de l'investisseur intelligent.

#### - En matière de technologie et de finance digitale :

1. Avant toute décision, prend le temps pour s'informer du produit ou du service financier qu'il veut acheter/payer malgré le contexte actuel de la facilité de prise de décisions rapides par l'essor des technologies de l'information et de la communication ;

2. Sait utiliser les outils digitaux liés à la gestion de son argent, et est conscient que ces outils ne le mettent pas à l'abri d'une perte d'argent ni d'une fraude ; par conséquent, il doit faire des recherches indépendantes et approfondies sur chaque opportunité d'investissement ;

3. Sait distinguer les bonnes et fausses-bonnes sources d'informations en ligne ;

4. Sait que les influenceurs peuvent avoir des conflits d'intérêts et peuvent recevoir des cadeaux ou



de l'argent en contrepartie pour eux de faire, en ligne, la promotion d'une opportunité d'investissement ;

5. Comprend que les influenceurs des réseaux et médias sociaux sont ignorants des situations financières personnelles de leurs followers et ainsi, ne peuvent pas leur faire des recommandations adaptées ou pertinentes sur l'achat d'un produit ou la souscription à un service financier ;

6. Comprend les nouvelles possibilités apportées par la technologie, à l'instar de l'intelligence artificielle et d'autres fonctionnalités et applications digitales comme la gamification (impression de jeu en situation d'investissement), le metaverse (univers virtuel mais très réaliste en 2D, 3D) et est conscient des risques de manipulation (biais) mentaux et comportementaux qu'elles peuvent entraîner ;

7. Reconnaît les risques inhérents à des pratiques telles que les Pratiques d'Engagement Digital, le Copy Trading et le Trading Fractionné et comment ces pratiques sont fonctions de la tolérance au risque de chaque investisseur.

#### - En matière de crypto actifs :

1. Comprend les produits d'investissement qui lui sont proposés et les risques associés aux crypto actifs ;

2. Reconnaît que les fraudeurs cherchent activement à profiter de l'intérêt des investisseurs dans des actifs cryptographiques pour les in-

citer à « investir » et à voler leur argent. Par exemple, des organisations criminelles transnationales tentent activement d'attirer des investisseurs sans méfiance à investir dans des actifs cryptographiques frauduleux qu'ils appellent « l'arnaque à la boucherie » ;

3. Réalise qu'en quelques minutes, des crypto actifs peuvent être irrévocablement transférés à l'étranger sans possibilité de retour ;

4. Sait que des due-diligences sont encore plus importantes lorsqu'il s'agit de crypto actifs, du fait même que les intermédiaires de crypto actifs sont généralement en activité en dehors du cadre réglementaire de la CEMAC et peuvent bénéficier de la recommandation de personnes célèbres ;

5. Vérifie si la plateforme de transactions de crypto actifs est enregistrée, détient un agrément ou tout autre autorisation pour exercer dans le ressort de la CEMAC.

#### - En matière de finance durable :

1- Est conscient de ce que la finance durable, dans de nombreux pays, renvoie au caractère environnemental, social et à la qualité de la gouvernance, soit un investissement financier responsable ayant un impact social vertueux ;

2- Passe au peigne fin le document d'information d'une opération de finance verte afin d'en percevoir les facteurs de pertinence environnementale et de durabilité ;

3- Examine si l'approche déclarée

d'un investissement en matière de finance durable correspond aux buts et objectifs d'investissement de l'investisseur qu'il est, ainsi que ses préférences et sa tolérance au risque ;

4- Évalue chaque opportunité de produits de la finance durable comme unique et ayant des conditions spécifiques ;

5- Reconnaît que même si l'investissement durable peut être décrit de différentes manières (comme l'investissement ESG, l'investissement socialement responsable ou l'investissement à impact), il est important de déterminer à chaque fois si cet investissement correspond aux objectifs de l'investisseur, à ses objectifs et à sa tolérance au risque ;

6- Examine le document d'information de chaque appel public à l'épargne de finance verte et reconnaît que les investissements dans la finance durable peuvent différer les uns des autres considérablement et doivent être évalués selon leurs propres conditions spécifiques.

#### - En matière de prévention des fraudes et escroqueries :

1- S'assure que le professionnel d'investissement qu'il consulte est agréé par la COSUMAF ;

2- Recherche de manière rationnelle les opportunités d'investissement avant d'investir son épargne ;

3- Face à des offres d'investissement de type « devenez riche rapidement », « sans possibilité de perte d'argent », ne prend pas de décision précipitée et pose le maximum de questions possible ;

4- Sait qu'il est normal qu'un investissement ait des garanties de rémunération (intérêts, dividende, plus-value). Mais la garantie d'un retour sur investissement (extrêmement) important sans risque ou avec un risque faible est généralement douteux et devrait appeler à considérer une telle promesse avec plus de prudence ;

5- Se méfie de quiconque tente de faire pression sur lui pour qu'il prenne des décisions d'investissement hâtives ;

6- Ne se sent jamais pressé et ignore les arguments de vente exagérés et la pression pour le pousser à investir sans attendre ;

7- Prend avec précaution toute demande pressante et inopinée de virement de son argent à l'étranger ;

8- Ne divulgue jamais d'informations personnelles lors d'un appel inattendu ou autre communication ;

9- S'assure d'utiliser des mots de passe robustes et des pratiques de protection d'informations telle l'authentification à double facteurs sur des comptes digitaux contenant des informations financières ;

10- Est prudent et septique face aux offres non sollicitées d'investissement via les médias sociaux ;

11- Vérifie la qualité de la source de toute invitation à investir son argent trouvée sur internet.

#### - En matière de résilience de l'investisseur :

1. Fait attention à l'impact de l'inflation sur le pouvoir d'achat et utilise les taux de rendement réels pour évaluer le rendement des placements ;

2. Comprend la trajectoire de rendement attendu qu'une catégorie d'actifs pourrait avoir dans un contexte d'inflation persistante et l'incidence sur l'attractivité de tels actifs ;

3. Intègre l'importance de la diversification des placements, notamment pour éviter des pertes importantes liées à un investissement unique à la survenance d'un événement ;

4. Résiste aux chocs financiers négatifs en se prémunissant d'un fonds d'urgence adéquat ;

5. Comprend qu'il n'existe pas d'investissement sans aucun risque ;

6. Programme dans la gestion de son argent les besoins inattendus à travers une stratégie de budgétisation personnelle susceptible de gérer le risque, réduire l'impact de l'inflation sur son pouvoir d'achat, et d'éviter un endettement à des taux d'intérêt élevés.

#### - En matière de fondamentaux de l'investissement :

1. Reconnaît les signaux caractéristiques des fraudes et comprend dans quoi ils placent son argent (« look before you leap » / « réfléchir avant d'agir ») ;

2. Valorise l'intérêt de placements de long terme, réguliers et diversifiés ;

3. Programme ses investissements en fonction de ses objectifs et projets futurs ;

4. Reconnaît l'importance des intérêts composés ;

5. Évalue les coûts et frais liés au choix d'un placement de son épargne.

## 3ÈME ÉDITION DES CEMAC'S CAPITAL MARKET AWARDS

## Un colloque international sur le thème « Actionnariat populaire en Afrique Centrale : Contours, enjeux et défis ».

La société de communication « La Lettre Sarl » organise la 3ème édition des Cemac's Capital Market Awards (CCMA) du 24 au 25 avril 2025 à Douala-Cameroun, un événement annuel dédié à la récompense des meilleurs acteurs du marché des capitaux de la sous-région Cemac.

Face aux défis économiques contemporains et aux inégalités croissantes, l'implication des citoyens dans la construction de systèmes économiques résilients est devenue indispensable. Ainsi un colloque se tiendra le 24 avril 2025 au Krystal Palace à Akwa, Douala, et portera sur le thème supra. Cet événement a pour objectif de rassembler des approches académiques et

pratiques en vue d'analyser les politiques entourant l'actionnariat populaire et de proposer des réformes adaptées. Il réunira des chercheurs, des praticiens et des décideurs pour explorer ce concept sous plusieurs angles : juridique ; économique ; politique ; sociologique ; ethnologique ; et socio-anthropologique.

L'objectif principal est d'évaluer l'état actuel de l'actionnariat populaire et son encadrement dans la sous-région, tout en identifiant des voies vers des solutions innovantes. En favorisant un dialogue entre les différentes parties prenantes, ce colloque s'inscrit dans une démarche visant à bâtir un avenir économique plus juste et participatif pour tous.

### La Lettre Sarl

- Société spécialisée dans la communication des marchés des capitaux (Appels publics à l'épargne, émission des bons de trésor, etc., etc.)  
- Edition des journaux (La Lettre de la Bourse et La Kosa)

Directeur Général  
Salomon Douala Epale

**La Lettre de la BOURSE**  
Journal de l'Economie et de la Finance  
Tél. : (237) 696.49.24.40  
E-mail : lalettre@lalettre-bourse.com

Directeur de la Publication  
Salomon Douala Epale  
Tél. (237) 223.41.12.57  
- 677.53.20.32  
E-mail : salomondoualepale@gmail.com

Direction Administrative et Financière  
Hugo Bougna

Conseiller à la Rédaction  
Dr. Jérémie Toko  
Bruno Bekima

Rédacteur en Chef  
Salomon Douala Epale

Secrétaire de rédaction  
Emmanuel Um

Rédaction Centrale  
S. Douala Epale  
Bougna Etoukan Z. R.  
Dagoro Etoukan  
Yveline M. Douala  
Amina Ayichatou (stagiaire)

Desk Yaoundé  
Coordinateur  
Francisca Ewandjé E.  
(237) 677.60.47.58  
Philippe Baba  
(237) 696.97.32.17

Gabon  
Isaac Makanga  
Tél. +241 627 80 606

Tchad  
Mercile Fils  
Tél. +235 66 30 73 75

Service commercial et marketing  
Dieudonné Seh  
(237) 696 04 51 50

Infographie  
Ingénieur Joseph Moussi  
(237) 674.06.64.24  
(237) 698.52.32.11  
E-mail : joemoussi@gmail.com

Impression  
JV Graf, Yaoundé

Distribution  
Cameroun  
Fedipress

Gabon  
Sogapresse

Tchad  
Hisseine Mersile Atti  
Mahamat

## GESTION DES FINANCES PUBLIQUES AU CAMEROUN

# Le rapport de la Chambre des Comptes pointe des failles financières en 2023

La gestion des finances publiques au Cameroun manque de transparence. Le rapport de certification du compte général de l'État pour l'exercice 2023, récemment transmis par la Chambre des Comptes à l'Assemblée nationale, met en lumière des insuffisances préoccupantes dans la gestion des finances publiques camerounaises.

Ce document, qui vise à évaluer la régularité, la sincérité et la fidélité des états financiers, révèle de nombreuses anomalies susceptibles d'avoir des répercussions significatives sur la transparence et la crédibilité de l'État auprès de ses partenaires financiers.

Selon le rapport, au 31 décembre 2023, le bilan de l'État présente un total actif de 13 338,58 milliards de FCFA, un passif de 23 315,31 milliards de FCFA, et une situation nette de -9 976,74 milliards de FCFA. Si les produits totalisent 5 024,03 milliards de FCFA pour des charges de 4 626,61 milliards, générant un résultat positif de 397,42 milliards, la trésorerie affiche quant à elle une variation négative de 48,06 milliards



de FCFA.

Cependant, la Chambre des Comptes émet une opinion défavorable : ces états financiers, en raison de graves anomalies, ne respectent ni les normes comptables de l'État, ni le principe d'image fidèle du patrimoine et de la situation financière.

Le rapport identifie plusieurs anomalies majeures, notamment : la violation des principes comptables : Des modifications ont été apportées aux états financiers de 2022 après

leur adoption par le Parlement, contrevenant aux principes d'arrêté périodique et d'irréversibilité de l'information comptable ; l'intangibilité des bilans non respectée : Les soldes d'ouverture des comptes patrimoniaux de 2023 ne correspondent pas toujours à ceux de clôture de 2022, en infraction avec les normes comptables ; les défauts d'évaluation : Les immobilisations de l'État n'ont pas été évaluées, et des incertitudes persistent sur le tableau des flux de trésorerie

au 31 décembre 2023.

Ces manquements compromettent la fiabilité des informations financières et constituent une violation des standards internationaux définis par l'Intosai (Organisation Internationale des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques), norme de référence des institutions supérieures de contrôle des finances publiques.

Le rapport intervient dans un contexte où le Parlement est chargé d'examiner l'exécution des lois de finances et d'assurer le contrôle des dépenses publiques. Cette mission est essentielle pour renforcer la transparence et la responsabilité dans la gestion des ressources de l'État.

Pour le gouvernement, ces anomalies soulèvent des questions sur la rigueur et la discipline budgétaire, alors même que le Cameroun cherche à consolider ses relations avec ses partenaires internationaux, notamment dans le cadre des programmes d'appui budgétaire et des réformes économiques.

Pour corriger ces insuffisances, la Chambre des Comptes recommande : la stricte application des principes comptables fondamentaux, notam-

ment ceux liés à l'arrêté périodique, à l'intangibilité des bilans, et à l'évaluation des actifs ; l'amélioration de la gestion des postes comptables à l'étranger, afin de garantir une comptabilisation précise et exhaustive des opérations financières ; une modernisation des systèmes de gestion comptable, appuyée par une meilleure formation des agents impliqués dans la production des états financiers.

Ce rapport appelle à une réforme en profondeur de la gouvernance financière au Cameroun. Au-delà des anomalies techniques, il reflète des lacunes systémiques dans la gestion des finances publiques, qui nécessitent des mesures correctives urgentes pour renforcer la transparence, l'efficacité et la confiance des citoyens et des investisseurs.

Alors que le pays cherche à relever des défis économiques majeurs, dont le financement de projets d'infrastructure et la gestion de la dette publique, une gestion rigoureuse et crédible des ressources financières devient une priorité incontournable pour éviter de compromettre sa stabilité économique et sociale.

Dagoro Etroukan

## CRISE DE GOUVERNANCE DANS LES MARCHÉS PUBLICS

## 210 marchés abandonnés en 3 ans, symptôme d'une gestion défailante au Cameroun

La résiliation de 210 marchés publics abandonnés entre 2021 et 2023 au Cameroun révèle une problématique récurrente dans la gestion des projets publics.

Ce phénomène, qui engendre des retards dans la réalisation d'infrastructures essentielles, sape également la confiance dans l'administration publique et entrave le développement socio-économique du pays. Avec un budget annuel de 1 600 milliards de FCFA pour 6 500 projets, cette situation soulève des interrogations sur les défaillances structurelles du système.

Les raisons avancées pour ces abandons soulignent des dysfonctionnements graves : disparition des entreprises après attribution des marchés : Certaines entreprises obtiennent des contrats, mais disparaissent sans laisser de traces, souvent faute d'adresses fixes ou de structures opérationnelles ; projets interminables : Des travaux censés être achevés en quelques mois s'étirent sur plusieurs années, compromettant les délais et l'efficacité des investissements publics ; manque de supervision et suivi : Les maîtres d'ouvrage et leurs délégués semblent incapables de détecter rapidement les irrégularités ou de sanctionner les contrevenants de manière proactive.

Ces problèmes sont exacerbés

par un système où le contrôle est inefficace et où des entreprises peu qualifiées ou fictives accèdent aux marchés.

Le non-aboutissement de ces projets a des conséquences désastreuses : infrastructures incomplètes : routes, écoles, hôpitaux ou réseaux électriques abandonnés limitent l'accès des populations aux services de base ; pertes financières massives : Les fonds immobilisés dans des projets abandonnés pourraient être réinvestis dans d'autres initiatives prioritaires ; baisse de confiance des investisseurs : Le manque de rigueur dans la gestion des projets décourage les partenaires financiers internationaux et les investisseurs privés.

Face à cette crise, le ministère des Marchés Publics a lancé une opération d'assainissement pour identifier et sanctionner les entreprises défailtantes. En 2023, une centaine de contrats ont été résiliés, une initiative louable mais insuffisante face à l'ampleur du problème. Les actions incluent : sommer les prestataires concernés de reprendre les travaux dans un délai de 21 jours ou de justifier leur situation ; mener des résiliations systématiques pour assainir le secteur.

Si ces mesures peuvent dissuader les entreprises peu sérieuses, elles doivent être accompagnées d'un renforcement des mécanismes de sélection et

de suivi.

Pour éviter une répétition de ces échecs, plusieurs pistes sont à envisager : sélection rigoureuse des entreprises : Instaurer des critères stricts pour l'attribution des marchés, notamment des preuves de capacités techniques et financières solides ; digitalisation et transparence : Mettre en place une plateforme numérique pour suivre en temps réel l'avancement des projets et permettre une meilleure traçabilité des fonds publics ; renforcement des contrôles en amont et en aval : Créer des organes indépendants pour surveiller la gestion des marchés publics ; sanctions exemplaires : Appliquer des sanctions financières et judiciaires lourdes contre les entreprises coupables de mauvaise gestion ou d'abandon.

La crise des marchés publics au Cameroun, illustrée par les 210 projets abandonnés, témoigne d'une faiblesse structurelle dans la gestion des ressources publiques. Si l'opération d'assainissement actuelle est un premier pas, elle doit être intégrée dans une réforme plus large visant à rétablir la crédibilité du système des marchés publics. Sans une action vigoureuse et systématique, les ambitions de développement du Cameroun resteront compromises, au détriment des populations et de l'économie nationale.

Yveline M. Douala

## CONSTRUCTION DES ROUTES POUR 2025

## Investissement durable ou cycle perpétuel de réhabilitation ?

Le ministère des Travaux publics du Cameroun (Mintp) sollicite un budget record de 639 milliards FCFA pour l'exercice 2025, avec une augmentation de 11 % par rapport à 2024.

Ce montant colossal vise à financer la construction, la réhabilitation et l'entretien de centaines de kilomètres de routes, un impératif pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement (SND 2020-2030). Cependant, face au délabrement rapide des infrastructures routières, plusieurs interrogations émergent quant à la viabilité et la durabilité de ces investissements.

L'augmentation régulière des enveloppes budgétaires dédiées aux infrastructures routières s'explique par plusieurs facteurs : un sous-investissement chronique dans la qualité des matériaux et des méthodes de construction ; malgré les efforts financiers, de nombreuses routes s'usent rapidement sous l'effet des intempéries et du trafic intense ; un déficit de planification et de suivi des projets : les retards fréquents et le mauvais état des routes livrées témoignent de lacunes dans l'exécution et la supervision des projets ; une dépendance aux ressources extérieures : près de 44 % du budget sollicité provient des financements extérieurs, ce qui limite la flexibilité pour des investissements plus stratégiques et durables. Pour 2025, les prévisions incluent la livraison de 754,76 km de nouvelles routes bitumées, la réhabilitation de 1 789 km de routes bitumées, et l'entretien de milliers de kilomètres de routes en terre. Cependant, ces réalisations suffiront-elles à répondre aux besoins croissants d'un réseau routier plus résilient ?

Les chiffres relatifs à 2024 montrent que près de 400 km de nouvelles routes bitumées ont été livrés, mais le rythme de

dégradation reste supérieur aux capacités d'entretien. De plus, les conditions climatiques, combinées à une faible capacité de drainage et à un trafic non contrôlé, compromettent la longévité des infrastructures.

Le modèle actuel semble enfermer le Cameroun dans un cycle répétitif et coûteux : construire, réparer, puis reconstruire. Pour en sortir, il est essentiel de revoir les priorités : miser sur des infrastructures plus durables : des matériaux de meilleure qualité et des techniques modernes, bien qu'onéreux à court terme, pourraient réduire considérablement les coûts d'entretien à long terme ; renforcer la gouvernance des projets : la transparence et la redevabilité dans la gestion des fonds publics doivent être accrues pour limiter les retards et les malfaçons ; adopter une approche intégrée : intégrer les projets routiers dans une stratégie globale de transport, incluant des systèmes ferroviaires et des alternatives logistiques, pourrait alléger la pression sur les routes et prolonger leur durée de vie. Avec 50 milliards FCFA alloués au Fonds Routier en 2025, des ressources spécifiques sont prévues pour l'entretien, mais cette somme reste dérisoire au regard des besoins. Peut-on espérer une amélioration significative sans un financement massif et une restructuration de ce mécanisme ?

Les ambitions budgétaires du Mintp pour 2025 traduisent un effort louable, mais elles soulèvent des questions cruciales sur l'efficacité et la durabilité des investissements routiers. Sans une réforme structurelle du secteur et une approche tournée vers des infrastructures résilientes, le Cameroun risque de continuer à investir lourdement dans un réseau routier qui peine à répondre aux exigences économiques et sociales d'une nation en plein essor.

Amina Ayichatou (stagiaire)

## RÈGLEMENTATION DES CHANGES

# Les sociétés pétrolières et minières exigent la fin de l'immunité de la BEAC

Pour ne pas respecter le calendrier de mise en œuvre du processus de rapatriement des recettes d'exportation en zone Cemac, les entreprises du secteur extractif, qui bénéficient déjà d'une garantie d'insaisissabilité de leurs comptes, formulent de nouvelles exigences sous le prétexte de prémunir contre toute irrégularité dans la gestion des comptes par la BEAC.

Ce ne sera plus le 1er janvier 2025 comme convenu. Les sociétés pétrolières et minières opérant au sein de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cemac) ont, une fois de plus réussi à gagner du temps face à la banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC). Ainsi, l'application complète de la nouvelle réglementation des changes aux entreprises du secteur extractif (gaz, pétrole et mines) est reportée à avril 2025. Les mauvaises langues diront que c'étaient prévisible ; tant l'industrie extractive freine des quatre fers pour s'y conformer l'entrée en vigueur le 1er mars 2019 de la nouvelle réglementation des changes de la BEAC.

Une partie de ces entreprises a commencé à se conformer à la réglementation : au 31 janvier 2024,



Le rapatriement des fonds destinés à la réhabilitation des sites miniers est l'une des priorités de Yvon Sana Bangui.

la cinquantaine de comptes en devises ouverts à cet effet dans les livres de la BEAC affichait ainsi un solde de 950,4 milliards de FCFA. Une série de rencontres avec les représentants du secteur s'est tenue entre 2023 et 2024. La dernière s'est déroulée le 23 octobre 2024 à Washington, en marge des Assemblées annuelles de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI). Sans trouver d'accord définitif. Les négociations sont toujours menées par le directeur exécutif du bureau Afrique de la Chambre de commerce des États-Unis, Guevera Yao.

La précédente série de rencontres

a eu lieu du 9 au 11 juillet 2024 à Paris et portait notamment sur le rapatriement des provisions pour abandon des sites pétroliers et minières. Les points restés en suspens concernent les conditions et modalités de rémunération des comptes séquestres pour les fonds destinés à la réhabilitation des sites pétroliers (fonds RES) et le traitement des fonds RES constitués sous forme de provisions comptables. Selon une source proche du dossier qui a requis l'anonymat, les discussions achoppent encore sur les demandes de l'industrie, qui exige une garantie sur le taux d'intérêt servi par la BEAC des fonds rapatriés et la

suppression de l'immunité judiciaire de la banque centrale. Les opérateurs, notamment ceux représentés par le cabinet d'avocats d'affaires Galbraith, veulent se prémunir contre toute irrégularité dans la gestion des comptes par la BEAC.

## Mauvaise foi

L'on croyait le dossier presque clos au regard des progrès enregistrés avant la réunion de Washington. La dématérialisation des processus, particulièrement pour les opérations en capital, est désormais complète, facilitée par le e-tracking, sollicité par le secteur extractif. Un protocole d'accord visant à généraliser une plateforme d'échanges de données entre les douanes et la BEAC a été signé, afin de mieux maîtriser les importations et d'accroître la qualité des données. Le modèle de convention cadre de compte séquestre pour fonds RES a été finalisé. Il ne restait plus qu'à être validé et signé par les États membres et le secteur extractif avant la fin de l'année.

Si tout s'était passé comme prévu, il serait attendu qu'à l'issue de la signature de la convention, les fonds RES constitués avant le 1er janvier 2022 soient rapatriés dans les comptes séquestres à la BEAC au

rythme d'un tiers (1/3) au moins par an à compter du 1er janvier 2022, et immédiatement transférés pour ceux constitués après la date énoncée ci-dessus. La constitution des Fonds RES se fera directement dans les comptes ouverts dans la Cemac dès la signature de la convention.

De fait, les groupes pétroliers et miniers opérant dans la Cemac sont tenus, selon les conventions signées avec les États, d'alimenter des fonds de réhabilitation des puits ou des mines en fin de vie. Mais les principales sociétés étrangères [Exxon-Mobil, Marathon Oil, Chevron, pour les américaines, Perenco, TotalEnergies et Eramet s'agissant des françaises] ont pris l'habitude de les abonder dans des comptes logés hors de la Cemac, où les taux d'intérêt sont plus élevés. Le solde de ces fonds est estimé à plusieurs centaines de millions de dollars et probablement beaucoup plus. La BEAC y voit de potentielles réserves de change, alors qu'elle vise une couverture en devises de six mois d'importations, contre quatre actuellement, afin de garantir la stabilité de la monnaie.

P. NSOA

## CAISSES DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

# Débat sur la revision des prérogatives en zone cemac

Le 9 décembre 2024, les Caisses de dépôts du Gabon et du Cameroun ont récemment refusé de participer à une réunion cruciale de la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) concernant les projets réglementaires qui empiètent sur les prérogatives constitutionnelles des Chefs d'État de la CEMAC. Ce refus met en lumière une lutte de pouvoir entre les institutions financières régionales et les instances étatiques, remettant en question le modèle de gestion du service public des dépôts et consignations.

Récemment, la BEAC et la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) ont exprimé leur intention de réviser les prérogatives du Président concernant la gestion des Caisses des Dépôts et Consignations (CDEC). En vertu des articles 8 et 15 de la Constitution camerounaise, le président joue un rôle central dans l'organisation des services publics. Toutefois, les nouveaux projets de texte proposés par la BEAC et la COBAC visent à transférer ce pouvoir à la COBAC, en imposant une approche de régulation qui pourrait affaiblir l'autorité du président.

L'article 11 du projet de loi stipule que la COBAC pourrait déterminer les règles de gouvernance des CDEC, semblant ainsi enterrer les décrets existants émis par le Chef de l'État. Cela relèverait de la révision constitutionnelle effective, soulignant une tension entre la souveraineté nationale et les dynamiques de contrôle imposées par les institutions régionales.

Ces développements suscitent une interrogation sur les intentions réelles de la BEAC et de la COBAC.

Cherchent-elles à stabiliser le système financier, ou plutôt à réorienter les structures de pouvoir en faveur d'intérêts corporatistes ? Cette démarche pourrait potentiellement miner la confiance entre les États de la CEMAC et leurs institutions, un risque observé par le parallèle avec le modèle ouest-africain.

En effet, alors que les Caisses de dépôts ouest-africaines opèrent de manière autonome sans l'ingérence de leur commission bancaire, la situation en CEMAC pourrait signaler une volonté d'instrumentaliser ces institutions au détriment des politiques publiques et de l'intérêt général.

L'issue de cette situation reste incertaine, mais il apparaît clair que le conflit entre la régulation régionale et la souveraineté nationale pourrait redéfinir l'architecture institutionnelle de la CEMAC. La vigilance sera de mise pour protéger l'intégrité des Caisses des Dépôts et Consignations face à des manœuvres qui pourraient s'avérer profondément déstabilisantes pour la gouvernance régionale.

Bougna Etroukan Z. R.

## CADRE PERMANENT DE CONCERTATION DES TRÉSORS PUBLICS

## Le Gabon assure la présidence

Le Trésor gabonais à la tête du cadre Permanent de concertation des Trésors Publics de la CEMAC en 2025.

Le Directeur Général de la Comptabilité Publique et du Trésor, Luther Steeven Abounga Yangui a été porté à la présidence du cadre Permanent de concertation des Trésors Publics (CPC-TP) pour l'exercice 2025, lors de la 12<sup>e</sup> session ordinaire du Cadre Permanent de Concertation des Trésors Publics de la CEMAC (CPC-TP CEMAC) tenue à Brazzaville au Congo du 3 au 5 décembre dernier. Cette nomination fera de Libreville la plaque tournante financière des pays membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) en 2025. Le nouveau président du CPC-TP s'est engagé à consolider l'œuvre de ses prédécesseurs à ces fonctions. Il a pour ambitions majeures de faire évoluer le cadre institutionnel en faisant de la Cellule de Règlement et de Conservation des Titres (CRCT) une agence régionale.

Il envisage de mettre en œuvre la résolution du Comité ministériel de l'UMAC du 4 octobre 2023 relative à la transparence financière. Luther Steeven Abounga Yangui souhaite



poursuivre l'élargissement de la base des investisseurs et le développement significatif du marché secondaire.

L'année prochaine, le CPC-TP envisage de renforcer les capacités institutionnelles et techniques des acteurs du marché pour assurer une gestion optimale des ressources levées. La rencontre de Brazzaville a entre autres été consacrée au bilan des 13 ans du marché des valeurs du Trésor de la CEMAC (2011-2024).

Présidée par le Congolais Gatién Odaye Obili, conseiller au suivi de la gestion de la trésorerie du ministre de l'Économie et des Finances, le rendez-vous de Brazzaville avait pour thème : « Renforcement de la transparence et de la gouvernance financière sur le marché des valeurs

du Trésor de la CEMAC, pour l'élargissement de la base des investisseurs : état des lieux, contraintes et perspectives ». Le marché des valeurs du Trésor, qui a été instauré en 2011 au sein de la CEMAC, est le fruit d'une volonté commune des États membres de renforcer la résilience de leurs économies, de diversifier les sources de financement et de promouvoir une intégration régionale plus forte.

L'encours des titres publics à fin novembre se chiffre à environ 7 200 milliards de francs CFA en zone CEMAC. Les pays membres de la CEMAC sont : Le Cameroun, la Centrafrique, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale et le Tchad.

Isaac De Bilanga  
Libreville Gabon

## POLITIQUE ÉCONOMIQUE EN ZONE CEMAC

## Le FMI met les chefs d'Etat au travail

L'Institution de Bretton Woods a réussi à attirer l'attention des dirigeants de la sous-région sur la situation réelle de leurs économies, la nécessité d'une politique budgétaire efficace et du respect de la surveillance multilatérale, nécessaires pour l'équilibre macroéconomique et la stabilité financière dans une union économique et monétaire.

Lors de sa visite de travail à Yaoundé, en novembre 2024, le directeur du Département Afrique du FMI, Abebe Aemro Selassie avait annoncé les couleurs : « le FMI invite les pays de la zone Cemac à souscrire à des programmes économiques et financiers susceptibles de garantir la discipline budgétaire face aux chocs exogènes », selon le Premier ministre camerounais, Joseph Dion Ngute. Peu après, avec le gouverneur de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC), Yvon Sana Bangui, le dirigeant du FMI a insisté sur : « l'importance d'un engagement plus fort des Hautes Autorités de la Communauté à poursuivre des politiques cohérentes et coordonnées, dans le but de préserver la viabilité des finances publiques et de renforcer la position extérieure de la Cemac ». On peut dire que le message est passé.

En réponse, le président du Cameroun Paul Biya et le président de la République Centrafricaine, par ailleurs président en exercice



Les participants sont tous d'accord que des mesures de redressement soient mises en œuvre en urgence dans chaque État

de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (Cemac), Faustin Archangé Touadera, ont conjointement convoqué un Sommet extraordinaire des chefs d'Etat de la Cemac, le 16 décembre 2024 à Yaoundé sous le thème : « Evaluation de la situation et perspectives économiques, monétaires et financières de la Cemac : mesures de consolidation de la résilience ». Pour Paul Biya, « face à la cagnotte des ardoises qui ne cesse de s'alourdir, il faut des mesures nécessaires et urgentes » ; et son homologue Centrafricain de renchérir : « la persistance des chocs risque d'exacerber les vulnérabilités si rien n'est fait. »

Résultat, comme souhaité

par l'Institution de Bretton Woods, le sommet a débouché sur un nouvel engagement des dirigeants de la sous-région à remettre leurs économies à flot malgré le contexte international incertain. Paul Biya et ses pairs reprennent la voie de la correction des déséquilibres macroéconomiques et de la stabilité financière.

#### Au boulot...

L'communiqué final de la rencontre énumère les mesures « nécessaires et urgentes » à prendre pour faire face aux déséquilibres budgétaires et au besoin de financement des déficits actuels afin d'éviter un décrochage économique dont les effets pourraient s'avérer dévastateur pour la sous-

région. Les chefs d'Etat ont pris à bras-le-corps les questions de fond à travers la soutenabilité de la dette ; prudence et financement concessionnel ont été recommandés aux uns et aux autres. Le chemin de réussite de cette recommandation passe par l'assainissement des finances publiques et le renforcement de la surveillance multilatérale.

En outre, les dirigeants de la sous-région ont convenu de travailler de manière ardue au relèvement des réserves de change de la Communauté qui ont connu ces derniers temps une tendance baissière alors que les perspectives des cours internationaux des matières premières s'annoncent moroses. Des efforts collectifs et

concertés pour le rapatriement diligent des recettes d'exportation par les entreprises du secteur extractif sont devenus incontournables. Un délai ferme : le 30 avril 2025, est accordé aux sociétés gazières, pétrolières et minières pour signer les conventions des comptes séquestres pour les fonds destinés à la réhabilitation des sites pétroliers et miniers (fonds RES) avec la BEAC. Près de 3 000 milliards de FCFA (en devises) sont en jeu.

Le Sommet rappelle que grâce à la mise en œuvre efficace des politiques budgétaires communes, les pays de la sous-région sont parvenus à faire face aux différents chocs endogènes et exogènes violents depuis l'adoption du Programme de réformes économiques et financières de la Cemac en 2016. D'où l'intérêt de préserver les acquis de cette barrière de résilience.

Outre les deux initiateurs, le président Obiang Nguema Mbasogo de Guinée équatoriale, Brice Clotaire Oligui Nguema du Gabon, le Premier ministre Anatole Colinet Makosso du Congo et le ministre d'Etat, ministre des finances, du Budget, de l'Economie et Plan du Tchad, Tahir Hamid Nguilin ont participé aux travaux. Ainsi que des représentants du FMI, de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement et du gouvernement français.

F. SONA

## RÉFORMES STRUCTURELLES

## Diversification de l'économie : ce n'est pas sorcier

Après la crise financière de 2008, les Etats de la sous-région ont décidé de diversifier leurs sources de recettes dont 2/3 proviennent des hydrocarbures. Plus de 15 ans après, cette ambition ressemble à un vœu pieux malgré la richesse du sous-sol de la Cemac et son potentiel agricole.

Comment sortir de la dépendance du pétrole ? Jusque-là, les dirigeants de la Cemac avaient relégué la question parmi ces lubies dont raffolent les intellectuels et experts pour s'occuper. Mais à faire la politique de l'autruche continuellement, la réalité les a rattrapés. Pendant un certain temps, les cours du pétrole ont été un peu l'arbre qui cache la forêt. Aujourd'hui, ça ne marche plus. Il faut redescendre sur terre sinon c'est le naufrage général.

Les faits sont parlants : 2/3 des 3,5 millions de km de la superficie de la Cemac sont arables ; au moins la moitié des 65 millions d'habitants des six pays de la Communauté sont agriculteurs. Pourtant, le secteur agricole ne représente que 24% de l'économie de la Cemac. Cherchez l'erreur ; « Cela signifie que l'essentiel de notre production agricole est vendu à l'état brut, sans une véritable transformation. Ce qui limite les possibilités de création de richesse », explique l'économiste Pr Bruno Emmanuel Ongo Nkoa. Pour l'enseignant à l'Université de Yaoundé 2, « si on ne maîtrise pas les chaînes de valeurs industrielles en général et agricoles en particulier, on ne peut pas diversifier nos économies.



Pour sortir de la dépendance des hydrocarbures il faut de la volonté politique et la méthode.

Cela veut dire que nos Etats [de la Cemac] doivent passer d'une économie de rente à une économie de production, c'est-à-dire une économie qui transforme les ressources [naturelles]. Les chefs d'Etat doivent aussi mettre un accent sur les partenariats. »

L'analyse de la balance commerciale de la Cemac montre que les produits pétroliers arrivent loin en tête des échanges des recettes d'exportation. 42% des ressources budgétaires de la sous-région y sont liées. Ce qui montre le niveau de dépendance à ces ressources alors que le sol et le sous-sol de la Cemac sont riches et variés.

#### Pas de fatalité

Le bon sens et désormais, la conjoncture économique, imposent donc de changer le

fusil d'épaule en matière de politique économique. « La Cemac regorge des métaux précieux, des métaux de base, des substances énergétiques, des minéraux industriels, des matériaux de construction, des ressources en eau, etc. Ce qui reste à faire maintenant c'est que l'Etat donne les permis d'exploitation aux "subdivision mining corporation" et mette un cadre pour faciliter les partenariats économiques entre les forces vives locales et les grands investisseurs internationaux », préconise le géologue et expert minier Paul NtepGwet.

Attention ; la diversification de l'économie ne veut pas [forcément] dire création de nouveaux produits, mais la bonne orientation des ressources présentes, préviennent les experts. « Nous pouvons totalement développer notre économie en nous basant simplement deux

produits : le fer et le coton », affirme, pince sans rire, l'économiste industriel principal Dr Samuel Biroki. Pour l'analyste, « vous avez le secteur de la mécanique, de l'automobile qui a besoin de la fabrication sur place des pièces de rechange. Je pourrais y ajouter l'armement... Vous avez aussi le coton avec des sous produits comme le coton fibre, les fils, les tissus écru (pagnes, draps, vêtements de travail, tenues scolaires), l'éponge, les tissus tricots (T-shirts et polos), tissus teints et imprimés (pagnes événementiels), etc. »

Depuis 2020, le Cameroun est passé à la politique de l'import-substitution. Ce qui doit se traduire par un secteur agricole industrialisé et des marchés plus tournés à se ravitailler en produits locaux.

P. NSOA

## CEMAC

# La feuille de route des chefs d'Etat pour éviter la crise

Extrait du Communiqué final de la session extraordinaire de la conférence des Chefs d'Etat du 16 décembre 2024.

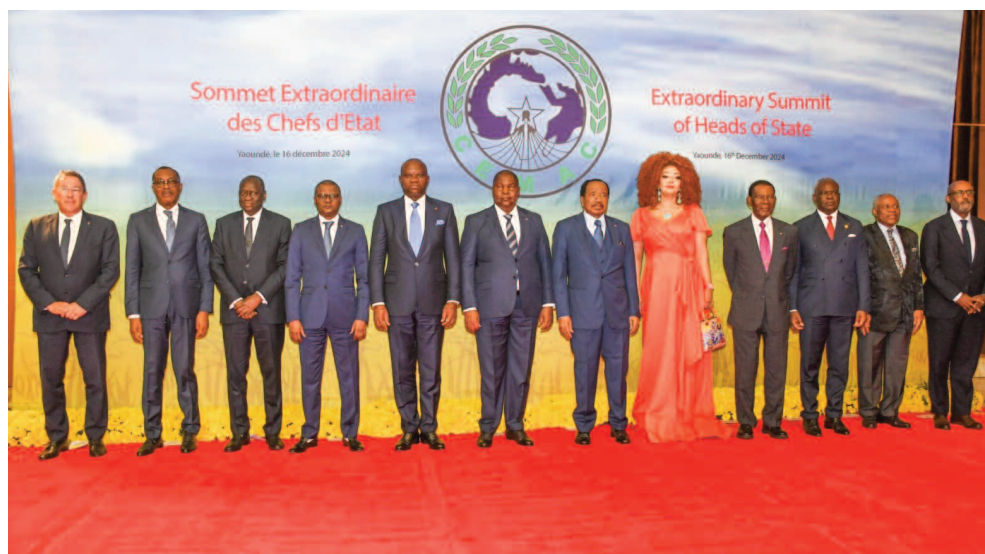
## Un pour tous, tous pour un

Les chefs d'Etat ont réaffirmé leur attachement à la solidarité communautaire face aux chocs, à travers la poursuite d'une stratégie régionale cohérente et coordonnée pour préserver la viabilité des finances publiques, la stabilité du secteur financier et pour renforcer la position extérieure de la CEMAC ; et salué les progrès enregistrés au cours de ces dernières années dans la mise en œuvre des réformes économiques et financières.

Par ailleurs, la Conférence a exhorté les Etats membres à poursuivre une consolidation budgétaire ordonnée dans le cadre des discussions bilatérales avec les partenaires techniques et financiers, ainsi qu'à produire et diffuser régulièrement les données budgétaires, économiques et financières fiables et complètes pour les besoins de la surveillance multilatérale, de la politique monétaire et des politiques sectorielles.

## Chaque centime vaut son pesant d'or

Réaffirmé l'application intégrale de la Réglementation des Changes, notamment à travers le rapatriement diligent des devises par les Opérateurs économiques, et plus particulièrement la signature, avant le 30 avril 2025, des conventions de compte sé-



questre pour les fonds de restauration des sites (Fonds RES) par les entreprises extractives (pétrolières et minières); invité le FMI, la Banque Mondiale et tous les autres partenaires à accompagner les États et la Banque Centrale dans le processus de rapatriement et de domiciliation des revenus pétroliers; réitéré l'engagement des États en faveur de l'indépendance et du renforcement des capacités de la Banque Centrale, de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale et de toutes les autres institutions communautaires.

En outre, la Conférence a invité les Etats membres et les institutions communautaires à prendre des mesures pour une gestion de

l'exposition des banques aux risques, conformément aux critères de la surveillance multilatérale. Tout en saluant la contribution du secteur bancaire au financement du développement, elle a demandé aux autorités nationales et régionales chargées de la supervision, d'engager une action collective visant à préserver la solidité et la stabilité du système bancaire.

## Inévitable transformation structurelle

Enfin, en vue de renforcer la stabilité du cadre macroéconomique de la CEMAC, la Conférence a exhorté les partenaires au développement à (i) œuvrer pour la conclusion des revues de leurs Accords avec la Répu-

blique du Cameroun, la République Centrafricaine et la République du Congo, (ii) veiller à un ajustement budgétaire à dimension sociale et préservant l'investissement, (iii) assurer la mise en œuvre des politiques et des réformes structurelles en vue de la consolidation de la croissance économique et de la stabilité monétaire; les autres Etats à conclure, dès que possible, des programmes formels avec le FMI afin de bénéficier de son appui ainsi que de celui des autres partenaires techniques et financiers.

La Conférence a renouvelé l'engagement des Etats en faveur d'une politique d'endettement prudente, privilégiant les financements concessionnels. Elle a exhorté les partenaires au développement à une mobilisation plus forte des ressources financières pour soutenir la transformation structurelle des économies de la sous-région.

La Conférence s'est félicitée de la reconstitution réussie des ressources de IDA21 du Groupe de la Banque Mondiale à hauteur de 100 milliards de dollars et a appelé à une allocation des ressources plus importantes en faveur de la Sous-région, pour réduire le déficit important des infrastructures sociales de base de la zone. Elle a accueilli favorablement l'organisation en 2025, par le Groupe de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement, d'une Conférence dédiée aux financements du secteur de l'énergie à travers la Mission M300. »



**3ème  
Edition**



**CCMA**

**Douala – Cameroun**

**Le**

**24 & 25 avril 2025**

**CEMAC'S CAPITAL MARKET AWARDS**

Thème

**« Actionnariat populaire en Afrique Centrale: Contours, enjeux et défis »**

**24 avril 2025**



Colloque international  
En double format, présentiel  
et par vidéo-conférence

**24 avril 2025**



Exposition des corps de  
métier

**25 avril 2025**



Soirée de remise des Awards

**Contacts & Inscriptions: +237 696 49 24 40 / 677 53 20 32 – email: lalettresarl@lettre-bourse.com**

## COMPTÉ GÉNÉRAL DE L'ÉTAT

# La Chambre des Comptes désavoue à nouveau le MINFI

Dans un rapport de certification qui vient d'être rendu public, la juridiction financière formule une opinion défavorable parce qu'elle a relevé dans les états financiers de l'État pour l'exercice 2023, des anomalies ayant des incidences significatives et généralisées sur les comptes de l'État.

C'est un nouveau camouflet pour les responsables à tous les niveaux de la chaîne budgétaire et comptable, les chefs des circonscriptions financières, des paieries ministérielles et les comptables spécialisés et le ministère des Finances (Minfi) en particulier. En marge de la session parlementaire qui s'est achevée le 10 décembre 2024, la Chambre des comptes de la cour suprême a rendu public un rapport de certification sur les états financiers de l'État établis chaque année par le Minfi et soumis à sa sanction. Il en ressort que la Juridiction financière « formule une Opinion défavorable sur la certification du Compte Général de l'Etat du Cameroun pour l'exercice 2023 ». C'était déjà le cas en 2023 pour le Compte Général de l'Etat du Cameroun pour l'exercice 2022.

Cet exercice tire son fondement de l'article 86(3) de la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'État et des autres entités publiques.



Encore une fois les états financiers produits par le Minfi ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de l'Etat.

La certification délivrée par la Chambre vise à éclairer le Parlement chargé de contrôler l'exécution des lois de finances. Au cours des séances de travail avec les membres des Commissions des Finances et du budget de l'Assemblée nationale et du Sénat, la Chambre des comptes a certifié aux élus de la Nation que « les états financiers (bilan, compte de résultat et tableau des flux de trésorerie) ne sont, dans tous leurs aspects significatifs, ni réguliers, ni sincères et ne donnent en conséquence pas l'image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'État, conformément aux règles et normes comptables de l'État. » Dans le détail, la juridiction financière a relevé une dizaine

d'anomalies ayant « des incidences significatives et généralisées sur les comptes de l'État. »

## Audits et sanctions en vue

Il en est ainsi, dénonce la Chambre des comptes, du non-respect de l'arrêté périodique des états financiers et de l'irréversibilité de l'information comptable ; le mauvais report des soldes de la balance de clôture de l'exercice 2022 à la balance d'entrée de l'exercice 2023 ; les sens anormaux des soldes de certains comptes ; la non-évaluation des immobilisations de l'État ; l'absence d'amortissements des immobilisations ; la non-exhaustivité des stocks ; la non-évaluation des risques de non-recouvrement

des créances fiscales ; les incertitudes sur l'évaluation des déficits comptables ; les incertitudes sur la sincérité du tableau des flux de trésorerie de l'État au 31 décembre 2023 ; l'absence de l'état annexé, etc. « La juridiction des comptes estime que les documents et informations obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder son opinion défavorable. »

C'est depuis 2013 que le ministère des Finances s'est engagé et produit, à titre expérimental, un compte général de l'Etat. La juridiction des Comptes lui a emboîté le pas et a rendu son premier rapport de certification en 2013. Depuis lors, l'examen du compte général de l'Etat a fait ressortir quelques avancées mais surtout la persistance des anomalies et insuffisances.

Du coup, Dr. Eugène Nkili, magistrat et enseignant de Droit pense qu'il est temps que le régime des responsabilités et sanctions, prévu aux articles 87 à 91 de la loi de 2018 portant régime financier de l'État et des autres entités publiques, soit mis en mouvement. « Plusieurs audits sont en cours et s'en suivront des sanctions des fautes de gestion si nécessaire », notamment dans le cadre du « Covid Gate », rassure-t-on du côté de la Chambre des comptes.

Ferdinand SONA

## PROJET DE LOI DE FINANCES 2025

# Baisse drastique des subventions des produits pétroliers

Le projet de loi de finances pour l'exercice 2025 confirme une orientation marquée par une réduction drastique des subventions des carburants. Cette mesure, mise en œuvre dans un contexte de pression exercée par le Fonds Monétaire International (FMI), soulève des enjeux économiques et sociaux majeurs.

Selon le document budgétaire, les subventions aux carburants passeront de 263 milliards FCFA en 2024 à seulement 15 milliards FCFA en 2025, marquant ainsi une quasi-suppression. Cette décision vise principalement à alléger la charge financière de l'État, dont le budget global est évalué à 7 317,7 milliards FCFA, soit une augmentation modeste de 0,5 % par rapport à 2024. Le gouvernement entend ainsi dégager des marges budgétaires pour financer des secteurs prioritaires, notamment la santé et l'éducation.

Cependant, cette stratégie comporte des risques notables, en particulier pour le pouvoir d'achat des ménages et le coût global de



la vie. Les hausses successives des prix à la pompe observées en 2023 et 2024, avec une augmentation de +210 FCFA sur le litre de super, ont déjà lourdement impacté les consommateurs et les entreprises. Cette tendance pourrait s'accroître avec la suppression quasi totale des subventions.

Pour financer son budget, le gouvernement compte s'appuyer sur plusieurs instruments financiers, à savoir les prêts extérieurs, les émissions de titres publics et le financement bancaire. Toutefois, cette dépendance croissante aux financements externes pourrait,

à moyen terme, limiter la souveraineté budgétaire, notamment en cas de perturbations économiques mondiales.

L'influence du FMI est manifeste dans cette dynamique de réduction des subventions. L'organisation internationale préconise la suppression des aides publiques afin de garantir la soutenabilité des finances publiques. Si cette approche répond à une logique de rigueur budgétaire, elle néglige souvent les réalités sociales locales. En effet, une hausse brutale des prix des carburants pourrait provoquer des tensions sociales, en particulier dans un contexte

économique fragile.

La suppression des subventions sur les carburants traduit une volonté de rationalisation budgétaire, mais elle soulève des défis économiques et sociaux majeurs. Bien que cette mesure ambitionne de libérer des ressources pour les secteurs prioritaires, elle nécessite un accompagnement adapté afin d'éviter un choc trop brutal pour les ménages et l'économie en général. Une gestion équilibrée et progressive de cette transition sera essentielle pour prévenir des tensions sociales accrues. En réaction à cette suppression des subventions, le Ministre des Finances, Louis Paul Motaze, a cherché à rassurer l'opinion publique en évoquant la baisse des cours du pétrole brut sur le marché international. Toutefois, aucune garantie n'a été apportée quant à la stabilité des prix à la pompe pour l'année 2025. La crainte d'une nouvelle augmentation demeure ainsi présente dans l'esprit des consommateurs.

Yveline M. Douala

## SONARA

# Crise énergétique et gestion de la dette : la double peine des camerounais

Malgré les efforts du gouvernement pour apurer la dette de la Société Nationale de Raffinage (SONARA), les prix élevés des carburants à la pompe continuent de peser lourdement sur le quotidien des camerounais.



Alors que la dette de la SONARA atteint 780 milliards FCFA, dont 427 milliards restent à collecter, l'instauration d'une taxe sur les produits pétroliers ne semble pas suffire à résoudre les problèmes structurels du secteur.

Depuis 2020, le gouvernement a mis en place une taxe de 47,88 FCFA par litre de carburant pour financer le remboursement de la dette de la SONARA. Au 31 octobre 2024, 353 milliards FCFA avaient été collectés sur le compte séquestre logé à la Banque centrale, laissant un déficit de 427 milliards FCFA. Ce manque à gagner reflète les difficultés à mobiliser des ressources suffisantes pour assainir les finances de la raffinerie.

L'intégration de cette taxe dans la structure des prix des produits pétroliers a entraîné une hausse des coûts pour les consommateurs. Ces augmentations sont particulièrement sensibles dans un contexte économique où le pouvoir d'achat des ménages est sous pression. Si cette stratégie permet de générer des fonds, elle soulève aussi des interrogations sur l'équité de cette mesure, qui affecte disproportionnellement les populations les plus vulnérables.

Selon Gaston Eloundou Essomba, ministre de l'Eau et de l'Énergie, la reconstruction de la SONARA nécessite non seulement des fonds importants mais aussi la restauration de relations de confiance avec les partenaires financiers. Toutefois, la vision à long terme pour garantir la viabilité de la raffinerie reste vague. Les annonces de recherche de financements internationaux n'ont jusqu'à présent pas abouti à des engagements concrets.

La situation de la SONARA révèle des lacunes dans la gestion du secteur énergétique au Cameroun. La dépendance accrue aux importations de produits pétroliers finit par renchérir les coûts pour le pays, mettant en lumière la nécessité d'une stratégie plus globale. L'exploration de sources d'énergie alternative et une meilleure gouvernance du secteur pourraient offrir des solutions durables.

Alors que les camerounais continuent de payer cher leur carburant, le gouvernement est appelé à revoir sa stratégie pour rendre le secteur énergétique plus résilient et équitable. La dette de la SONARA, bien qu'énorme, ne peut pas rester une épine à perpétuité dans le pied de l'économie camerounaise.

Amina Ayichatou (stagiaire)

## PORT AUTONOME DE DOUALA

## Budget 2025 en diminution



Lors des 122<sup>e</sup> et 123<sup>e</sup> sessions du Conseil d'administration du Port Autonome de Douala (PAD) tenues à Douala les 12 et 13 décembre 2024, un budget de 129,975 milliards FCFA a été adopté pour l'exercice 2025.

Sous la présidence de Shey Jones Yembe, Conseil d'administration du port autonome de Douala pour l'exercice 2025 a adopté un budget de 129,9 milliards de FCFA en recette. Celui-ci connaît une baisse d'environ 8 % par rapport à 2024. Il reflète une réduction des financements externes dédiée aux projets d'investissement structurants.

Cette diminution des ressources externes, passée de 34 milliards FCFA en 2024 à 18 milliards FCFA en 2025, correspond au solde d'une convention de crédit de 100 milliards FCFA signée avec un pool bancaire en 2021. De cette somme, 55 milliards FCFA avaient été alloués au financement de projets majeurs, dont les étapes sont désormais presque finalisées.

Un exemple notable est l'acquisition de deux remorqueurs. Alors qu'un budget de 6 milliards FCFA avait été prévu en 2024, seuls 3,4 milliards FCFA sont inscrits pour 2025, en cohérence avec les travaux restants à exécuter.

Ce réalignement budgétaire, jugé « normal » par le Conseil d'administration, reflète une planification financière rigoureuse et adaptée. Le président du Conseil, Shey Jones Yembe, a félicité l'équipe dirigeante, conduite par Ngo'o Cyrus et Moukoko Njoh Charles, pour la qualité des documents présentés et la clarté des analyses. Il a également encouragé la poursuite des réformes en vue d'optimiser la dépense et d'assurer une sécurité budgétaire durable.

Les perspectives pour 2026 confirment une nouvelle diminution des ressources externes, marquant la fin progressive des grands projets actuellement en cours. Cette gestion budgétaire prudente s'inscrit dans la volonté du PAD de maintenir sa compétitivité tout en consolidant ses acquis.

Yveline M. Douala

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie

PORT AUTONOME DE DOUALA  
(P.A.D.)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland

PORT AUTHORITY OF DOUALA  
(P.A.D.)

BOARD OF DIRECTORS

COMMUNIQUÉ N° 1006/24 / CA/PAD DU 13 DEC 2024  
PRESS RELEASE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PORT AUTONOME DE DOUALA COMMUNIQUE :  
THE BOARD CHAIRMAN OF THE PORT AUTHORITY OF DOUALA HEREBY COMMUNICATES AS FOLLOWS:

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>1. Les 122<sup>e</sup> et 123<sup>e</sup> sessions du Conseil d'Administration du Port Autonome de Douala (PAD) se sont tenues à Douala les jeudi 12 et vendredi 13 décembre 2024, sous la présidence de Monsieur SHEY JONES YEMBE, Président dudit Conseil.</p> <p>2. Monsieur NGO'O Cyrus, Directeur Général, assisté de Monsieur MOUKOKO NJOH Charles Michaux, Directeur Général Adjoint, a présenté les points inscrits à l'ordre du jour.</p> <p>3. À l'issue des travaux, le Conseil d'Administration a adopté les résolutions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'approbation du rapport de performance du Port Autonome de Douala pour les neuf (09) premiers mois de l'exercice 2024 ;</li> <li>- l'approbation du cadre de performance du Port Autonome de Douala pour la période triennale 2025-2027 ;</li> <li>- l'approbation du budget de l'exercice 2025 du Port Autonome de Douala, arrêté :</li> </ul> <p style="margin-left: 20px;">• EN RECETTES À LA SOMME DE FCFA HT 129 975 000 000 ;</p> <p style="margin-left: 20px;">• EN DÉPENSES À LA SOMME DE FCFA HT 128 975 000 000.</p> <p>4. Après avoir félicité la Direction Générale pour la qualité des documents produits ainsi que la clarté des présentations, le Conseil a :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• exprimé son appréciation des efforts déployés par la Direction Générale pour maintenir la compétitivité et la performance du Port Autonome de Douala, de ses filiales et de ses succursales ;</li> <li>• encouragé la poursuite des réformes engagées par la Direction Générale, en vue d'optimiser la qualité de la dépense et de garantir la sincérité budgétaire au sein du Groupe PAD. /- </li></ul> | <p>1. The 122nd and 123rd sessions of the Board of Directors of the Port Authority of Douala (PAD) were held on Thursday, 12, and Friday, 13 December 2024, in Douala, under the chairmanship of Mr SHEY Jones YEMBE, Chairman of the Board.</p> <p>2. Mr NGO'O Cyrus, General Manager of Port Authority of Douala, reported on the items on the agenda, assisted by Mr MOUKOKO NJOH Charles Michaux, Deputy General Manager.</p> <p>3. At the end of the deliberations, the Board of Directors adopted the following resolutions:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- the approval of the Port Authority of Douala's performance report for the first nine (09) months of the 2024 financial year.</li> <li>- the approval of the Port Authority of Douala's performance grid for the three-year period 2025-2027.</li> <li>- the approval of the Port Authority of Douala's 2025 financial budget as follows:</li> </ul> <p style="margin-left: 20px;">• REVENUE: FCFA 129,975,000,000 excl. tax;</p> <p style="margin-left: 20px;">• EXPENDITURE : FCFA 128,975,000,000 excl. tax.</p> <p>4. Closing the deliberations, and after congratulating the Top Management on the quality of the documents produced and the clarity of the presentations, the Board of Directors:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• acknowledged the efforts made by the Top Management to maintain the competitiveness and performance of the Port Authority of Douala and its subsidiaries and branches.</li> <li>• encouraged the continuation of the reforms undertaken by Top Management to optimise the quality of expenditure and guarantee budgetary accuracy within the PAD Group.</li> </ul> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

DOUALA, LE 13 DÉCEMBRE 2024

DOUALA, THE 13<sup>th</sup> OF DECEMBER 2024

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
THE BOARD CHAIRMAN

SHEY JONES YEMBE

Pôle de Référence au Cœur du Golfe de Guinée | Pole Of Reference at the Heart of the Gulf of Guinea  
Société Anonyme « S.A » à Capital public | Capital social : FCFA 18 902 000 000 | N° de Contribuable : M06990009499X | RCCM : 030.153 | NACAM : 034006  
B.P./P.O. Box 4020 Douala, Bonanjo – Centre des Affaires Maritimes | Tél. : +237 233 42 01 33 | Fax : +237 233 42 67 97 | www.pad.cm

## LITIGE JUDICIAIRE ET ENJEUX PORTUAIRES

## DIT persiste dans l'échec face au PAD

Malgré une série de revers juridiques, Douala International Terminal (DIT), ex-filiale du groupe Bolloré et aujourd'hui sous l'égide du groupe MSC, continue de multiplier les recours judiciaires contre le Port autonome de Douala (PAD).

Depuis la fin de sa concession en décembre 2019, DIT a tenté par tous les moyens de contester les décisions du gouvernement camerounais et du Port autonome de Douala. La sentence arbitrale du 9 novembre 2021 et son addendum du 15 avril 2022, rendus par la Chambre de Commerce Internationale de Paris, avaient initialement condamné le PAD à verser 37,2 milliards FCFA à DIT. Toutefois, la Cour d'Appel de Paris, dans ses arrêts du 3 décembre 2024, a annulé ces sentences, pointant des irrégularités dans la composition du tribunal arbitral et un défaut d'impartialité. Cette décision suit une tendance



observée depuis juin 2024, lorsque la Cour de cassation de Paris avait déjà rejeté une condamnation précédente à hauteur de 58,6 millions d'euros.

Cette récente décision de la Cour d'Appel de Paris du 3 décembre 2024, annulant des sentences arbitrales antérieures en faveur de

DIT, confirme la position dominante du PAD dans ce litige qui s'étire depuis cinq ans. Une analyse critique de cette affaire met en lumière les enjeux économiques, stratégiques et symboliques qu'elle représente.

Malgré ces défaites répétées, DIT persiste dans sa quête de re-

connaissance et de compensation. Cette stratégie peut s'analyser comme une tentative de maintenir une pression juridique et médiatique sur le PAD, tout en envoyant un signal de fermeté à ses partenaires et concurrents. Cependant, cette posture semble de plus en plus déphasée, au regard des avancées stratégiques du PAD dans la gestion directe du terminal à conteneurs.

Sous la direction de Cyrus Ngo'o, le PAD a réussi à surmonter les défis imposés par la sortie de DIT, tout en renforçant son autonomie et sa capacité à gérer le terminal à conteneurs. Cette transformation structurelle, soutenue par les orientations stratégiques du président Paul Biya, illustre une volonté de maîtriser les infrastructures stratégiques du pays. Les décisions favorables des tribunaux renforcent cette légitimité et consolident la position du PAD comme acteur incontournable du commerce maritime en Afrique centrale.

Au-delà de la dimension juri-

dique, ce litige soulève des questions fondamentales sur la souveraineté économique et la gestion des infrastructures nationales. L'approche du PAD présente un modèle de résilience face à des multinationales qui cherchent à préserver leurs intérêts dans un contexte de compétition accrue. Cette affaire pourrait également servir de précédent pour d'autres pays africains confrontés à des litiges similaires.

L'échec répété de DIT devant les tribunaux de Paris témoigne de la solidité des arguments présentés par le Port autonome de Douala et de la pertinence de sa stratégie. Alors que le PAD poursuit sa transformation, cette bataille judiciaire pourrait marquer un tournant dans la manière dont les pays africains gèrent leurs ressources stratégiques face à des acteurs internationaux. La hargne de DIT, bien que persistante, semble de plus en plus vaine face à un PAD résolument tourné vers l'avenir.

Bougna Etroukan Z. R.

## COOPÉRATION SUD-SUD

# La Côte d'Ivoire s'engage à former la jeunesse centrafricaine dans l'automobile

Dans un contexte de renforcement des relations Sud-Sud, la Côte d'Ivoire et la République Centrafricaine (RCA) ont lancé une initiative ambitieuse visant à améliorer les compétences techniques des jeunes Africains.

Cette coopération s'inscrit dans une dynamique de partenariat stratégique pour favoriser l'emploi et la mobilité des apprenants dans le domaine automobile.

Lors d'une rencontre entre N'Guessan Koffi, ministre ivoirien de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle, et Michelle Mouanga, ministre centrafricaine du Travail et de la Formation professionnelle, les deux pays ont posé les bases d'un programme de collaboration. L'objectif : créer des centres de formation professionnelle spécialisés dans le secteur automobile en RCA. Ces centres auront pour vocation de doter les jeunes de compétences techniques adaptées aux besoins du marché de l'emploi.

La Côte d'Ivoire, forte de son expérience



dans le développement de formations techniques et professionnelles, mettra à disposition des experts qui se rendront prochainement en RCA. Leur mission : réaliser un audit des besoins locaux et établir une feuille de route

pour la mise en place des centres de formation. L'Institut pédagogique national de l'enseignement technique et professionnel (IPNETP) jouera un rôle central dans ce processus.

En complément, les établissements de for-

mation professionnelle ivoiriens ouvriront leurs portes aux étudiants centrafricains. Cette stratégie vise à offrir une formation de qualité tout en favorisant les échanges interculturels. Les deux gouvernements explorent également des pistes de financement, notamment par le biais de partenariats publics-privés et de soutiens internationaux, pour assurer la viabilité à long terme de ce projet.

Au-delà du domaine automobile, cette collaboration pourrait s'étendre à d'autres secteurs stratégiques de la formation professionnelle, renforçant ainsi les relations entre les deux pays. Ce modèle de coopération pourrait inspirer d'autres initiatives similaires sur le continent. Avec ce projet, la Côte d'Ivoire et la RCA confirment leur engagement en faveur d'une Afrique plus solidaire et autonome. En mettant l'accent sur la qualification de la jeunesse, elles répondent à des enjeux cruciaux pour le développement économique et social du continent.

Bougna Etroukan Z. R.

## GABON

## Finances publiques et mobilisation des capitaux

Depuis 2007, le Gabon a mobilisé un total de 1,7 milliard de dollars (1 077,2 milliards FCFA) par le biais d'appels publics à l'épargne (APE), démontrant une certaine régularité dans l'exploitation du marché financier de la zone CEMAC. Pourtant, l'année 2024 marque un tournant délicat, avec des difficultés croissantes pour lever les montants nécessaires auprès des investisseurs locaux.



Au fil des années, les levées de fonds du Gabon se sont diversifiées, permettant de financer à la fois des projets de développement et de combler des besoins ponctuels de trésorerie. Des succès notables, comme l'émission de 80 milliards FCFA en 2015, largement sursouscrite, ont consolidé la crédibilité du pays sur le marché financier régional.

Cependant, en 2024, le Gabon fait face à des défis sans précédent. L'emprunt obligataire de juin n'a enregistré qu'un taux de souscription de 24 %, bien en deçà des attentes. Cette situation reflète à la fois des contraintes de liquidité sur le marché régional et une prudence accrue des investisseurs face à un environnement économique incertain.

Pour surmonter ces obstacles, le Gabon a sollicité une exemption temporaire auprès de la Commission bancaire de l'Afrique centrale (Cobac), visant à alléger la pondération des risques appliquée à ses titres publics par la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC). Cette mesure pourrait redonner de l'attractivité aux titres gabonais en diminuant les exigences de fonds propres

pour les investisseurs institutionnels.

Déterminé à redresser la situation, le Gabon a lancé le 27 novembre 2024 un nouvel emprunt obligataire, « EOG Multi-Tranches 2024-2030 – II », pour mobiliser 80 milliards FCFA. Cet emprunt vise à financer des projets de développement dans le cadre du plan national 2024-2026. L'opération, qui se clôturera le 29 décembre, constitue un test crucial pour jauger la confiance des investisseurs dans la stratégie financière du pays.

Le recours accru au marché financier domestique, passant de 100 milliards FCFA en 2007 à 150 milliards FCFA en 2024, traduit les besoins croissants de financement d'un pays en quête de diversification économique. Néanmoins, la baisse récente de la souscription des emprunts révèle les limites d'un modèle basé principalement sur l'émission de dette.

Pour rétablir la confiance des investisseurs, le Gabon devra continuer à honorer ses échéances, comme en témoignent les rem-

boursements cumulés de 574,45 milliards FCFA à fin 2023. Toutefois, une stratégie plus ambitieuse de diversification des sources de financement s'impose, notamment à travers des partenariats public-privé et une meilleure mobilisation des recettes internes.

Si le Gabon parvient à renouer avec le succès sur le marché financier domestique grâce à son nouvel emprunt, cela pourrait renforcer sa position et soutenir son plan de développement à moyen terme. Toutefois, pour éviter une dépendance excessive à l'endettement, des réformes structurelles, une gestion budgétaire prudente, et une amélioration de l'environnement des affaires seront nécessaires pour attirer des investissements directs et diversifier l'économie. Le défi est de taille, mais avec une stratégie adaptée, le Gabon pourrait non seulement répondre à ses besoins de financement immédiats, mais aussi poser les bases d'une croissance économique durable.

Dagoro Etroukan

## INTÉGRATION AFRICAINE

## La bataille des systèmes de paiements instantanés

L'interconnexion des infrastructures de paiement renforcera l'intégration régionale, en favorisant des transactions financières sécurisées, essentielles au développement du commerce intracontinental visé par la zone de libre-échange continentale africaine.

Le 9 décembre 2024, la Banque Africaine d'Import-Export (Afreximbank) a annoncé l'adhésion de la Banque centrale d'Égypte dans le Système de Paiement et de Règlement Panafricain (Papss). « Avec l'inclusion de l'Égypte, le Papss couvre désormais 15 banques centrales et autant de pays à travers 4 régions africaines », s'est félicitée Afreximbank ; ajoutant que le Papss ambitionne de couvrir 55% du commerce africain d'ici 2055. Quelques semaines plus tôt, c'est FedhEn Capital, intermédiaire financier agréé par la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (Cosumaf), qui a annoncé d'avoir été entériné depuis le 23 septembre 2024 par Afreximbank comme « Agent Référent exclusif » pour le Papss en zone Cemac. A ce titre, FedhEn Capital est désormais chargée de promouvoir l'utilisation de la plateforme Papss auprès des entreprises et des institutions financières de la sous-région.

Au niveau de la Cemac justement, un analyste de la Banque de France fait remarquer que la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) n'est toujours pas membre du Papss. Défiance, non. Plutôt concurrence, murmure-t-on. En effet, la BEAC a mis sur pied son propre système de paiement instantané (SPI), le Gimacpay, géré par le Groupement Interbancaire Monétique de l'Afrique Centrale (Gimac). Gimacpay a enregistré une valeur de 654,119 milliards de FCFA (+40%) en 2023 pour un volume de 12 578 opérations (-1,76%). Dans le processus de rationalisation des Communautés économiques régionales Cemac et Ceeac, la BEAC propose l'adoption de son

réseau par la nouvelle CER unifiée de l'Afrique centrale.

### 1000 milliards de dollars en jeu

Dans cette course, même l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (Uemoa) qui semblait en retrait vient de se jeter à l'eau. Le 22 juillet 2024, la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (Bceao) a lancé la phase pilote du système de paiement instantané interopérable de l'Uemoa. 25 institutions financières ont rempli les critères requis pour participer à la phase pilote. Depuis le 12 août 2024, 65 autres participants ont rejoint la phase pilote, portant le nombre total d'institutions participantes à 90, dont 67 banques, 9 établissements de monnaie électronique et 14 systèmes financiers décentralisés. Bientôt, l'infrastructure sera capable de traiter les transactions de toute nature, quel que soit le type de compte.

Selon le rapport « The State of Inclusive Instant Payment Systems in Africa - SIIPS 2024 », publié par Africa Nenda avec l'appui de la Banque mondiale et de la Commission économique pour l'Afrique, 31 SPI sont actifs sur le continent à fin juillet 2024. Soit 28 systèmes nationaux et 3 systèmes régionaux concurrents : le Papss, le Gimacpay (Cemac) et le TCIB (SADC). Deux nouveaux systèmes ont été lancés entre juillet 2023 et juin 2024 : KWiK (Angola) et Le Switch (Lesotho). 27 pays se préparent à lancer leurs propres SPI. Cependant, trois systèmes ont été retirés, notamment Syrad (Djibouti), NamPay (Namibie), et le réseau somalien en cours de modernisation.

A fin 2023, les SPI ont traité 49 milliards de transactions, pour une valeur totale de 1036 milliards de dollars. Le volume des transactions a progressé en moyenne de 37 % par an entre 2019 et 2023, tandis que leur valeur a augmenté de 39 % par an sur la même période.

P. NSOA

## ENTREPRENEURIAT AGRICOLE

## Un tremplin pour les produits dérivés de la banane plantain

L'événement a réuni 39 stands dédiés à la promotion des initiatives agricoles et des produits dérivés de la banane plantain. Une mobilisation qui illustre le dynamisme de l'entrepreneuriat agricole au Cameroun, avec des produits novateurs et une ambition de compétitivité internationale.



Les 39 stands des acteurs stratégiques ont présenté une variété de produits agricoles. 16 stands dédiés aux régimes de banane plantain étaient complétés par 23 stands portés par des initiatives variées, comme celles du FOGAJE, des GICs, et des coopératives locales venues de Melong, du Wouri, Pouma, ou encore de Dimako dans l'Est. Ces structures ont mis en lumière des innovations agroalimentaires à base de banane plantain.

Les produits exposés allaient bien au-delà des régimes de banane plantain. Les entrepreneurs ont démontré leur créativité avec des dérivés tels que le vin, chips, biscuits, croquettes, et pains à base de farine de banane plantain, rivalisant avec les standards des produits importés.

Le stand du ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique a particulièrement attiré l'attention grâce à de jeunes talents comme Frank Souop, spécialisé dans la transformation de la tomate, et Nteim Philomena, créatrice de chips aromatisées à la noix de coco.

D'autres structures, telles que le GIC des Laboureurs et le GIC Etoa, se sont distinguées par la qualité et le conditionnement soigné de leurs produits. Le Gic les laboureurs du Littoral de Christine Tonyè et sa collaboration avec la société Kindak dans la production de la farine de banane plantain.

L'événement n'a pas seulement célébré la créativité des entrepreneurs agricoles, il a aussi rappelé l'importance de soutenir et de valoriser les productions locales. Le succès de ces initiatives repose sur un double engagement : celui des décideurs politiques pour encourager les acteurs agricoles et celui des consommateurs pour privilégier les produits locaux dans les grandes surfaces. Au-delà de l'innovation, l'événement a mis en avant le potentiel et le professionnalisme des entrepreneurs agricoles camerounais. Les produits dérivés de la banane plantain, porteurs d'identité et de créativité, méritent une place de choix dans les circuits commerciaux. Ce dynamisme devrait servir d'exemple pour promouvoir une agriculture compétitive et durable, soutenue par une consommation patriotique.

Emmanuel Um

## 3ÈME ÉDITION DE LA FÊTE INTERNATIONALE DE LA BANANE PLANTAIN

## Un levier économique pour le Cameroun et la sous-région

Vendredi 6 décembre 2024, l'esplanade de la maison du Parti de Bonanjo de Douala a abrité la cérémonie de lancement de la 3<sup>e</sup> édition de la Fête internationale de la banane plantain (FIBA).

Présidée par Gabriel Mbaïrobe, ministre de l'agriculture et du développement rural, représentant du président Paul Biya, cet événement, tenu sur l'esplanade de la maison du Parti à Bonanjo, a mis en lumière le rôle stratégique de la banane plantain dans l'économie camerounaise et ses opportunités d'exportation.

Avec 45 stands soigneusement organisés, cette édition a réuni : 6 stands partenaires et sponsors (notamment SIC, CNCC, Camtel et PHP), 16 stands consacrés aux régimes de banane plantain, 23 stands de coopératives agricoles, jeunes entrepreneurs et organisations innovantes.

Les participants ont présenté une diversité impressionnante de produits dérivés : farine de banane plantain, pain, biscuits, croquettes, chips, et même du vin à base de banane plantain. Ces innovations montrent comment ce produit phare peut transcender son usage traditionnel pour devenir un ingrédient clé dans l'industrie agroalimentaire locale et régionale.

Le succès de la FIBA réside aussi dans sa dimension diplomatique et économique, notamment avec le partenariat stratégique



Des régimes de plantains exhibés à l'ouverture de la 3<sup>e</sup> édition de la FIBA, sur l'esplanade de la maison du parti de Bonanjo de Douala

noué avec le Nigéria, principal partenaire économique du Cameroun. Le Nigéria, avec sa population de plus de 200 millions d'habitants, représente un marché immense pour des produits comme la farine de banane plantain, prisée pour ses usages dans des mets traditionnels. La cérémonie a été également marquée par la signature de conventions avec la Société immobilière du Cameroun (Sic) et le Conseil national des chargeurs du Cameroun (Cncc), ouvrant la voie à une intensification des échanges et à une meilleure intégration économique sous-régionale.

La FIBA a également offert une tribune aux jeunes entrepreneurs et GICs (Groupements d'Initiative Commune) venus des

régions agricoles clés comme Melong, Pouma, et Dimako. L'innovation et le dynamisme de ces acteurs démontrent le potentiel de la banane plantain comme levier d'autonomisation économique et de création d'emplois au Cameroun.

La Fête internationale de la banane plantain n'est pas qu'un simple événement festif ; elle est une vitrine des opportunités économiques, diplomatiques et sociales que ce produit emblématique peut offrir. En s'appuyant sur l'innovation, l'intégration régionale et la valorisation locale, le Cameroun confirme son ambition de transformer ce secteur en un moteur clé de son développement économique.

Yveline M. Douala

## POLITIQUE D'IMPORT-SUBSTITUTION

## Promesses et limites dans la filière banane plantain

Les discours prononcés lors du lancement à Douala, de la 3<sup>e</sup> édition de la Fête internationale de la banane plantain ont permis de mettre en lumière l'importance stratégique de ce produit dans la politique d'import-substitution du Cameroun, mais également des interrogations.

Avec l'objectif ambitieux d'en faire une première denrée d'exportation d'ici 2030, le gouvernement semble vouloir miser sur cette filière pour réduire les importations alimentaires et dynamiser l'économie locale. Toutefois, une analyse critique des discours et des actions entreprises révèle des défis structurels qui pourraient compromettre ces ambitions, tant sur le plan de la production que de la transformation et de l'exportation.

Le ministre de l'Agriculture, Gabriel Mbaïrobe, a souligné des points clés pour développer la filière : désenclavement des bassins de production par la construction de routes ; amélioration des capacités de conservation avec des chambres frigorifiques ; développement du matériel végétal adapté aux réalités locales. Cependant, ces



Les agroentrepreneurs ont plus besoin d'accompagnement

propositions restent générales et peu concrètes. Les précédents projets d'infrastructures routières stagnants, tels que l'autoroute Douala-Yaoundé, ou Ebolowa-Kribi suscitent un scepticisme légitime quant à la faisabilité de nouveaux engagements.

Le manque de mesures concrètes pour valoriser localement la banane plantain constitue une lacune majeure. La transformation est essentielle pour augmenter la valeur ajoutée et diversifier les usages de

la banane plantain : farine pour la boulangerie ; produits dérivés comme chips, biscuits, vin et autres denrées.

L'absence de partenariats, de conventions avec des institutions locales, telles que les universités ou l'ANOR, pour concevoir des équipements de transformation et labelliser les produits, limite les opportunités de compétitivité sur les marchés internationaux. A cela s'ajoutent les contraintes structurelles : l'insuffisance énergétique ; les coupures fréquentes d'électricité

entravent les capacités de transformation et de conservation, ralentissant le développement industriel de la filière ; l'approche élitiste des politiques publiques : les producteurs locaux et entrepreneurs agricoles, principaux bénéficiaires potentiels, sont trop éloignés des centres de décision. Une plus grande proximité entre décideurs et acteurs de terrain est essentielle ; la faible intégration des jeunes et des femmes : bien que la stratégie vise à promouvoir l'entrepreneuriat jeune, les dispositifs financiers et techniques pour les accompagner restent insuffisants.

La politique d'import-substitution, bien qu'ambitieuse, nécessite une approche plus structurée pour répondre aux défis de la filière banane plantain. Des actions concrètes, une meilleure coordination entre acteurs, et des investissements dans la transformation locale sont essentiels pour concrétiser les ambitions du Cameroun. Sans cela, la banane plantain pourrait rester une filière à fort potentiel mais sous-exploitée, incapable de contribuer pleinement à la souveraineté économique du pays.

Emmanuel Um

**CAMEROUN / CARBURANTS**

# Entre l'urgence d'une raffinerie moderne et la mafia des marketeurs

La récente déclaration du ministre des Finances camerounais, affirmant qu'il n'y aurait pas de hausse des prix des carburants malgré la réduction drastique des subventions prévue pour 2025, soulève des interrogations. Cette affirmation contraste fortement avec les prévisions de marché et l'état de l'approvisionnement en hydrocarbures dans le pays. Derrière cette annonce se cache une réalité complexe où les consommateurs camerounais sont pris dans un système enchevêtré, comme le souligne le Dr. Bareja Youmssi, expert en mines et pétrole dans une publication sur le site en ligne DataCameroon.



Les ruines de la raffinerie, après l'incendie de la Sonara le 31 mai 2019

**M**algré son statut de pays producteur de pétrole depuis 1977, le Cameroun se retrouve dans une situation paradoxale : il importe la quasi-totalité de ses carburants. Ce paradoxe découle d'une chaîne de décisions historiques et structurelles. En premier lieu, la Société Nationale de Raffinage (SONARA), créée en 1976, a été conçue pour raffiner un pétrole léger, principalement importé du Nigeria, alors que le Cameroun produit majoritairement un pétrole brut lourd.

L'incendie de la SONARA en 2019 n'a fait qu'aggraver la dépendance du Cameroun aux importations, renforçant ainsi la main-

mise des traders et des marketeurs sur l'approvisionnement en carburants. Ces derniers, réalisant des chiffres d'affaires astronomiques, n'ont aucun intérêt à voir la situation évoluer. La réhabilitation de la SONARA, maintes fois promise par les autorités, reste dans l'impasse, avec un démarrage des travaux toujours reporté. La promesse de réaliser les études d'ingénierie en 2024 semble encore loin de répondre aux attentes.

L'une des questions centrales dans le débat actuel est celle des subventions sur les carburants. Selon le projet de loi de finances 2025, le gouvernement prévoit une réduction drastique de ces subventions, passant de 263 mil-

liards de F CFA en 2024 à seulement 15 milliards en 2025. Cette baisse drastique intervient sous la pression du Fonds Monétaire International (FMI), qui exige une réduction des dépenses publiques.

Cependant, cette réduction des subventions soulève des inquiétudes quant à l'impact sur les consommateurs. Si les prix du pétrole brut connaissent actuellement une baisse sur les marchés mondiaux, notamment en raison de la transition énergétique en Chine, rien ne garantit que cette tendance se maintienne. La dépendance aux importations expose le Cameroun aux fluctuations des cours mondiaux et au lobbying des traders.

Dans ce contexte, la moderni-

sation de la SONARA ou la construction d'une nouvelle raffinerie apparaît comme une solution incontournable pour stabiliser les prix des carburants à long terme. Une raffinerie capable de traiter le pétrole brut local, qu'il soit lourd ou léger, permettrait de réduire la dépendance aux importations et d'assurer une plus grande sécurité énergétique. Cela mettrait également fin à la domination des intermédiaires et traders sur le marché camerounais.

Dr. Bareja Youmssi souligne que l'absence d'une raffinerie performante ne profite qu'à une minorité d'acteurs, au détriment des consommateurs et de l'économie nationale. Le Cameroun pourrait ainsi s'inspirer de pays voisins comme le Gabon ou la Guinée équatoriale, où les prix des carburants sont nettement plus bas grâce à une infrastructure de raffinage adaptée.

Avec les élections présidentielles prévues en 2025, le gouvernement camerounais se retrouve face à un dilemme. D'un côté, il doit honorer ses engagements auprès du FMI pour réduire les subventions. De l'autre, il doit éviter une nouvelle hausse des prix à la pompe, qui pourrait déclencher un mécontentement populaire. Dans ce contexte, certaines mesures pourraient être envisagées

pour éviter une flambée des prix : accélérer les travaux de réhabilitation de la SONARA ; Même si la réhabilitation complète prendra du temps, des efforts visibles en 2024 pourraient rassurer les consommateurs ; encourager la diversification énergétique : Investir dans les énergies renouvelables pourrait réduire la dépendance aux hydrocarbures et alléger la pression sur le marché local ; et renforcer la transparence dans le secteur des hydrocarbures : Réformer la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH) et créer un ministère dédié au pétrole pourraient permettre une meilleure gestion des ressources.

Le Cameroun se trouve à un tournant crucial dans sa politique énergétique. La promesse du ministre des Finances de ne pas augmenter les prix des carburants semble optimiste dans le contexte actuel. Cependant, sans une raffinerie moderne et une stratégie claire pour gérer ses ressources pétrolières, le pays continuera de naviguer à vue, au détriment de sa population. Il est temps pour le Cameroun d'adopter une vision à long terme, centrée sur l'autosuffisance énergétique et la réduction des inégalités dans l'accès aux hydrocarbures.

**Dr. Bareja Youmssi**  
avec la rédaction

*Notre plus beau cadeau c'est nous avoir  
permis de communiquer pour vous*



*Joyeuses fêtes de Noël et de nouvel an*